



Affiché le 13/03/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental des Alpes Maritimes pour l'EAJE La Petite Loco à l'Escarène

Délibération n° 25 03 10

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi vingt-six février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Christine Beille-Tourscher, Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Calmet par Madame Christiane Blanc-Ricort, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia.

Madame Nadine Ezingear a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Noël ALBIN

Vu l'article L1412-2 du CGCT autorisant les établissements publics de coopération intercommunale à individualiser la gestion d'un service public administratif relevant de leur compétence par la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière,

Vu les articles L2221-1 à L2221-9 et L2221-11 à L2221-14 du CGCT,

Vu les articles, R. 2221-1 à R2221-17, R2221-63 à R2221-71 et R2221-95 à R2221-98 du CGCT,

Considérant les Statuts du Service Public de la Petite Enfance approuvés par délibération n°23 04 05 du Conseil Communautaire en date du 07/03/2024,

Considérant la gestion de l'EAJE La Petite Loco à l'Escarène qui fait partie du SPPE et ses besoins en termes de budget de fonctionnement,

Monsieur Noël ALBIN, Vice-président délégué à l'enfance et la jeunesse, propose aux membres du conseil communautaire de solliciter, comme pour cette année, une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 335,00 € au titre de l'année 2025, auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour l'EAJE La Petite Loco à l'Escarène.

Pour cela, il sera nécessaire d'autoriser le président à signer une convention entre la CCPP et le Conseil Départemental dès que ce dernier l'aura transmise.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

-Sollicite une subvention de fonctionnement au Conseil départemental de 25 335 €, au titre de l'année 2025, l'EAJE La Petite Loco à l'Escarène.

- Autorise le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
N. EZINGEARD**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**